



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question écrite n° 30008

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes dans leur recherche de contrat d'apprentissage. En effet, l'apprenti doit chercher une entreprise ainsi qu'un maître d'apprentissage pour sa formation pratique et suivre en parallèle une formation théorique dans un centre de formation des apprentis (CFA). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la rencontre entre l'offre et la demande d'apprentis dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Texte de la réponse

Le plan de relance de l'apprentissage initié en 2005 a d'ores et déjà permis d'augmenter significativement les effectifs d'apprentis (+ 15 % entre 2004 et 2007). Ainsi, si certains freins existent pour faire coïncider les besoins des entreprises et la disponibilité des apprentis, la situation est néanmoins favorable. Afin de lever ces difficultés, plusieurs axes pourront être développés. En premier lieu, le renforcement de la capacité d'intermédiation de Pôle emploi doit permettre de mieux orienter, les jeunes vers des filières porteuses en termes d'emploi et de mieux prévenir les ruptures de contrats. Un effort particulier devra être fait quant à la formation des conseillers sur les dispositifs de l'alternance et la connaissance des ressources du bassin d'emploi (types de formations disponibles, entreprises susceptibles de recruter...). De même, la multiplicité des lieux de vie de l'apprenti (domicile, entreprise et CFA) est une contrainte qui doit être mieux prise en compte. Les aides à la mobilité des apprentis doivent être prioritaires, et des leviers financiers tels que les contrats d'objectifs et de moyens signés avec les régions pourront être mis à contribution en 2009. Enfin, au sein des entreprises, une meilleure reconnaissance des maîtres d'apprentissage serait de nature à la fois à améliorer la qualité de la formation dispensée, et à ouvrir la palette d'emplois en apprentissage si davantage de salariés sont prêts à assumer cette fonction.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30008

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2008, page 7479

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1111